

MOTOCONFORT



Caddy

FONCTIONNEMENT

GRAISSAGE

ENTRETIEN

BP-ZOOM, mélange 2 temps spécial, mis au point par la
"SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PÉTROLES BP"
est le carburant autolubrifiant que nous préconisons exclusivement.
(22.000 points de vente en France)

Le cyclomoteur "CADY"
a été classé par la Commission
des Tarifs du Groupement technique
des Assurances dans le groupe O
du tarif d'Assurance responsabilité
civile.

ATTESTATION

Votre **Cady** est un cyclomoteur conforme au modèle reçu par le Service des Mines.

Il répond aux prescriptions du nouveau Code de la Route et en particulier :

— à l'article R 188 et aux arrêtés pris en application relatifs à la limitation de vitesse,

— aux articles R 195 et R 196, relatifs à l'éclairage et aux dispositifs réfléchissants (catadioptré),

— à l'article R 199 et aux arrêtés pris en application (plaques et inscriptions),

— à l'arrêté du 25-10-62 relatif à la mesure du bruit produit par les véhicules automobiles,

— à l'arrêté du 22-2-60 relatif à l'antiparasitage du moteur.

Son utilisation n'est soumise à aucune formalité administrative (ni immatriculation ni permis de conduire) Toutefois la machine doit porter une plaque d'identité indiquant le nom et le domicile du propriétaire.

L'âge minimum de son conducteur est de 14 ans.

Le transport d'un second passager n'est autorisé qu'à condition que l'âge de ce dernier n'excède pas 14 ans.



*Protégez-vous
contre les intempéries...*



faites monter sur votre **Cady**
un tablier protecteur spécialement étudié.

VENTE ET MONTAGE DE CET ACCESSOIRE
CHEZ TOUS LES AGENTS DE LA MARQUE

Cady

Le CADY est un cyclomoteur, c'est à dire une bicyclette motorisée, de cylindrée 49,9 cm³.

Son moteur "ISODYNE" est établi de manière à lui assurer aux bas régimes une puissance intéressante, qui permet des démarrages agréables, de bonnes reprises et une excellente aptitude en côte. La vitesse maximum est limitée à 33 km/h.

Sa structure générale, son faible poids, la position de la selle et du guidon, son pédalier, lui confèrent la maniabilité et la tenue de route d'une véritable bicyclette.

La présente notice doit permettre à nos clients d'assurer le très facile entretien CADY dans les meilleures conditions. Nous leur conseillons de la lire attentivement et de suivre rigoureusement tous nos conseils.

De même, et toujours dans leur intérêt, nous recommandons à nos clients d'être en règle avec leur assurance et de se conformer strictement aux dispositions du Code de la Route.

Nos CADY sont garantis pendant six mois suivant les conditions stipulées en fin de la présente notice.

Le CADY fait notamment l'objet des brevets suivants :

Brevets français 1.384.041 - 1.413.144 - 1.441.656 - 1.451.532 -
1.463.113 - 1.463.142 - 1.467.959.

FONCTIONNEMENT

MISE EN ROUTE

1° Ouvrir le robinet de carburant, qui se trouve en bas à droite du réservoir-poutre, en le poussant.

2° Décompresser en tournant à fond la poignée des gaz vers l'extérieur, et pédaler comme à bicyclette, sur quelques mètres, **en gardant la poignée dans cette position** (Fig. 1).

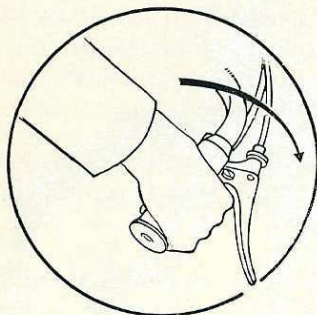


Fig. 1

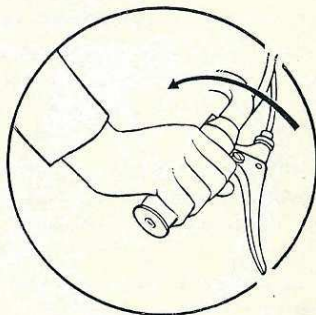


Fig. 2

3° Quand la machine dépasse la vitesse d'un piéton, **tourner vivement la poignée des gaz vers soi** (Fig. 2). Le moteur doit partir franchement.

ON PEUT ÉGALEMENT DÉMARRER SUR BÉQUILLE

1° En gardant la poignée des gaz à la position "décompression", lancer le moteur en appuyant énergiquement sur la pédale et en accompagnant celle-ci jusqu'au bas de sa course.

2° Le moteur étant alors mis en rotation, tourner vivement la poignée des gaz vers soi. Le moteur doit partir franchement et il entraîne la roue arrière.

Ne jamais se mettre en selle et pédaler quand la machine est sur béquille.

3° Arrêter la roue arrière d'un coup de frein et laisser le moteur tourner au ralenti. Remettre la machine sur roues, et partir en ouvrant les gaz.

Ce mode de démarrage est utilisable en toute circonstance, mais il est particulièrement recommandé en côte, car on évite ainsi d'avoir à entraîner la machine au moment où l'on atteint la vitesse qui correspond à l'enclenchement de l'embrayage.

Il y a lieu de noter, lorsqu'on met le CADY sur béquille, qu'il ne faut en aucun cas laisser retomber la machine vers l'arrière, mais qu'il faut au contraire l'accompagner dans son déplacement en soutenant l'arrière, jusqu'à ce qu'elle soit arrivée en position stable.

Par temps froid, pour faciliter le départ, agir sur le levier situé sur le guidon au pouce gauche et commandant le starter. Ce levier est manœuvrable sans qu'il y ait à lâcher les mains. On ne doit le maintenir que quelques instants. Il est automatiquement rappelé par un ressort. Cette manœuvre ne doit être exécutée que si les conditions atmosphériques la rendent nécessaire.

Sur le CADY démontable on décomprime en appuyant avec le pouce droit sur le levier de décompresseur. Après cela, partir en pédalant, et lâcher le levier de décompresseur quand la machine dépasse la vitesse d'un piéton. Le starter est situé au carburateur. Par temps froid, pour faciliter le départ, on pousse le levier de starter. Ce levier est rappelé automatiquement quand on ouvre les gaz.



CONDUITE

POUR REGLER LA VITESSE

Le moteur ayant été lancé comme expliqué précédemment, **il suffit d'actionner la poignée des gaz dans le sens de l'accélération pour faire démarrer votre CADY (Fig. 3).**

En marche, la vitesse est réglée par la poignée tournante plus ou moins ouverte.

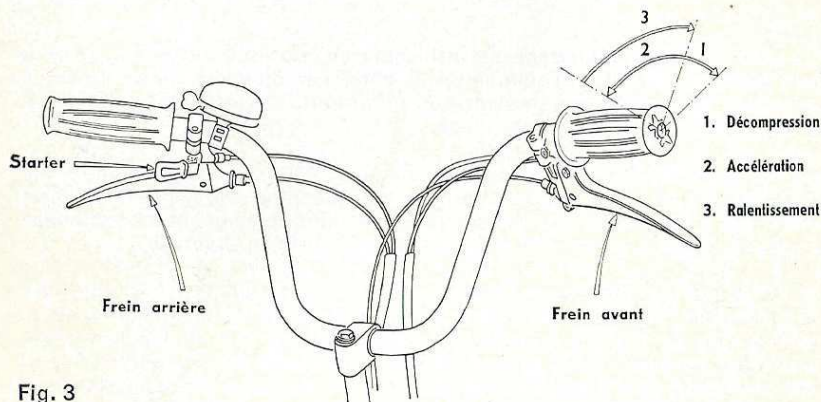


Fig. 3

POUR RALENTIR ET S'ARRÊTER

Pour ralentir, ramener la poignée au repos, et s'il en est besoin actionner les deux freins.

Quand la vitesse du CADY est de nouveau tombée à la vitesse d'un piéton (6 km/h), soit par freinage, soit par ralentissement consécutif à la fermeture des gaz sans décompression, le débrayage se déclenche et libère le moteur de la poulie d'entraînement. **Avec la poignée tournante en position de repos, le moteur continue à tourner au ralenti.**

La machine arrêtée, moteur tournant au ralenti, il suffit au conducteur d'ouvrir les gaz pour repartir (ceci est possible grâce à l'embrayage automatique double DIMOBY).

Le CADY est capable de monter des côtes importantes sans le secours des pédales. Toutefois quand, en côte la vitesse tombe au-dessous de 10 km/h, il y a intérêt à accompagner le moteur. La démultiplication du pédalier correspond à une utilisation agréable en côte.

Dans les grandes descentes, se rappeler que le moteur constitue le meilleur des freins et permet, gaz fermés, de descendre des pentes jusqu'à 10 % à une vitesse raisonnable. Ne pas fermer le robinet de carburant, car on supprimerait le graissage du moteur sans gain appréciable sur la consommation.

POUR ARRÊTER LE MOTEUR

L'arrêt total nécessite dans les derniers mètres l'action sur le décompresseur par rotation à fond, vers l'avant, de la poignée tournante.

A l'arrêt, ne pas oublier de fermer le robinet de carburant.

UTILISATION EN BICYCLETTE

Le CADY peut être utilisé en bicyclette.

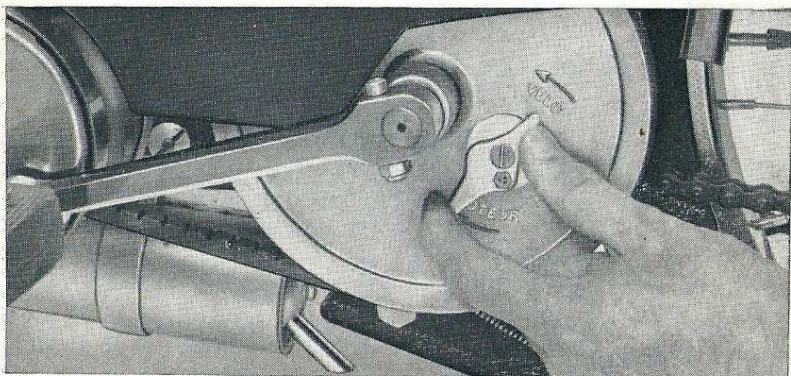


Fig. 4

Pour cela, il faut désolidariser le moteur de la roue arrière. A cet effet tourner à fond dans le sens inverse des aiguilles d'une montre le bouton situé sur la poulie de pédalier (photo 4).

Pour enclencher le moteur à nouveau, tourner à fond le bouton dans le sens des aiguilles d'une montre. On arme ainsi un dispositif à ressort qui se place automatiquement en position moteur au premier coup de pédale.

CARBURANT

Nous préconisons exclusivement le mélange autolubrifiant BP ZOOM. La garantie de notre matériel est subordonnée à son seul emploi.

RODAGE

Nos moteurs possèdent des alésages à parois extrêmement dures en aluminium chromé et sont montés avec le minimum de jeu au départ. Avant 1.500 km le moteur ne peut donner toute sa puissance.

Le rodage doit s'effectuer correctement en utilisant la machine dans des conditions normales sans la laisser peiner ni chauffer anormalement en côte. D'autre part, ne pas utiliser trop longtemps le moteur à haut régime.

L'emploi du carburant BP ZOOM dispense, même pendant la période de rodage, de toute addition d'huile.

Après les 200 premiers kilomètres, faire vérifier la tension de courroie par un Agent de notre Marque.



RÉGLAGES

Pour vous assurer le plus grand confort possible, les différents organes suivants sont réglables selon votre taille et votre position préférée :

GUIDON

Le guidon est réglable en hauteur. Pour cela, desserrer de quelques filets, à l'aide d'une clé de 12, l'écrou de fixation du guidon et frapper un léger coup de maillet pour décoller le cône intérieur de blocage.

A noter que sur les CADY "PRT" et "PRTS", à fourche télescopique, le guidon est réglable en orientation.

SELLE

La position de selle doit être plus basse que sur une bicyclette normale et doit permettre la mise des pieds au sol sans difficulté.

ENTRETIEN

Tous les 1000 km

GRAISSAGE

CHAINES

Les chaînes moteur et pédalier doivent être essuyées avec un chiffon et graissées avec l'huile BP ENERGOL S.A.E. 50. Il est bon de procéder à cette opération lors d'un réglage de tension de chaîne, et ceci **avant** de retendre la chaîne.

Nous recommandons en tout cas de ne jamais immerger les chaînes dans un bain anti-graisse (trichloréthylène par exemple) qui assècherait les rouleaux.

EMBRAYAGE AUTOMATIQUE DOUBLE DIMOBY

Graisser l'embrayage en utilisant la BP Energrease C3G tous les 2000 km en service normal, tous les 1000 km en service comportant arrêts et démarrages fréquents.

Tous les 2 000 km

PÉDALIER

Tous les 2.000 km environ, graisser les roulements du relais de pédalier au moyen du graisseur à pression situé au bout de l'axe côté gauche, avec de la graisse BP ENERGREASE C 3 G.

Tous les 6 000 km

MOYEUX

Le moyeu arrière doit être garni de graisse BP ENERGREASE L 2 MULTI-PURPOSE sans excès tous les 6.000 km.

Même opération pour les moyeux avant des CADY "PRT" et "PRTS" à fourche télescopique.

De temps à autre, graisser les entrées de câbles avec de l'huile BP Huile Domestique au moyen d'un pinceau.

DÉCALAMINAGE

Le mélange BP ZOOM préconisé ne provoque que des dépôts de calamine peu abondants et faciles à enlever.

Tous les 6 000 km, on fera procéder par un Agent de la Marque au décalaminage de l'échappement, et tous les 12 000 km, à un décalaminage plus complet (dessus de piston, culasse et lumière d'échappement).

Les chiffres de 6 000 et 12 000 km ne doivent pas être pris d'une façon absolue et il y a lieu de décalaminer dès que les symptômes suivants sont perceptibles :

- Manque de puissance au moteur,
- Mauvais départs,
- Retours au carburateur,
- Bougie encrassée,
- Echauffement exagéré,
- Marche saccadée dite « en quatre temps ».

PNEUMATIQUES

La pression de gonflage est de 1,200 kg à l'avant, 1,850 kg à l'arrière pour les CADY Petites Roues. Elle est de 1,600 kg à l'avant, 1,850 kg à l'arrière pour les CADY Grandes Roues.

CREVAISONS

Dévisser les écrous d'axe à fond (clé de 16), sans les retirer complètement. Faire sortir la roue vers le bas. Pour la roue arrière, faire sauter les deux chaînes, et débrancher le serre-câble et la butée de gaine de frein. Au remontage de la roue arrière, faire attention à bien engager la patte d'ancrage 1 sur le téton de point fixe 2 situé sur le hauban (photo 5).

Au remontage, la roue reprend sa place, les tensions de chaîne étant conservées.

Sur les CADY munis d'un bras arrière oscillant, le bras est à pattes ouvertes vers l'arrière. Accrocher et verrouiller en position haute le tendeur de chaîne bicyclette. Dévisser les écrous d'axe à fond, sans les retirer complètement, de manière à pouvoir repousser la roue vers l'avant pour faire sauter les chaînes sans dérégler les tendeurs. Débrancher le serre-câble et la butée de gaine de frein. Au remontage, bien faire buter contre les tendeurs de chaîne la portée cylindrique des écrous d'axe. Faire attention à bien engager la patte d'ancrage sur le téton de point fixe. Ne pas oublier de faire redescendre le tendeur de chaîne bicyclette.

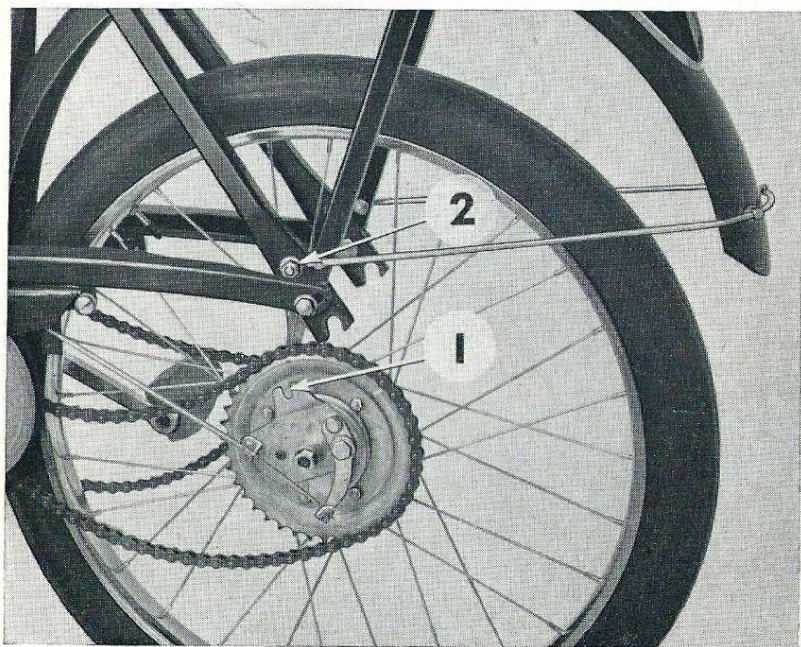


Fig. 5

COURROIE

Après les 200 premiers kilomètres, faire vérifier la tension de courroie par un Agent de notre Marque.

CHAINES

La chaîne moteur doit être tendue sans excès. On la règle en faisant osciller l'ensemble haubans — roue arrière — porte-bagages autour du point d'articulation situé au collier de serrage du tube de selle, après avoir desserré les deux écrous gauche et droit qui bloquent les haubans sur les bases et desserré l'écrou de collier de serrage de tube de selle (clé de 13) (photo 6).

La chaîne de pédalier, pendant cette opération, doit être détendue (desserrer le tendeur de chaîne cycle).



Fig. 6

FREINS

Le réglage des freins s'effectue au guidon : Ecrou et contre-écrou moletés. (photo 7).

DÉCOMPRESSEUR

Le réglage du décompresseur s'effectue au guidon (Fig. 7). Le décompresseur doit ouvrir franchement ($1\frac{m}{m}$ à la soupape). La poignée des gaz doit fermer entièrement les gaz avant la mise en action du décompresseur.

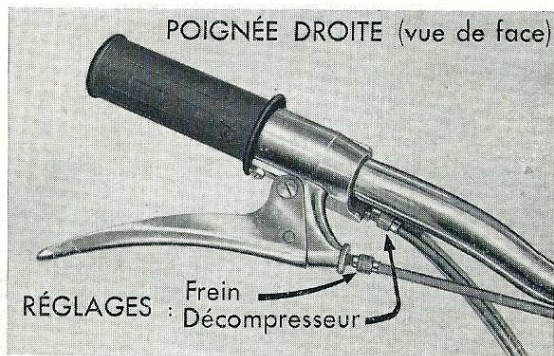


Fig. 7

RÉGLAGE DE LA COMMANDE DES GAZ

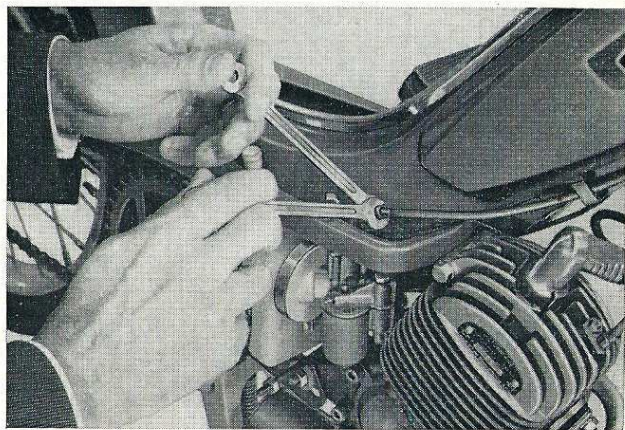


Fig. 8

Ce réglage s'effectue au câble d'arrivée au carburateur (photo 8).

CARBURATEUR

On accède au carburateur en démontant le carter de chaîne droit. Le carburateur est muni d'une vis de réglage de ralenti à laquelle on accède par la gauche de la machine (photo 9). On accélère le ralenti en vissant dans le sens des aiguilles d'une montre.

Sur le Cady démontable, le carburateur est muni d'une vis de réglage de ralenti située verticalement à droite de la machine, qu'il faut serrer pour accélérer la vitesse de ralenti.

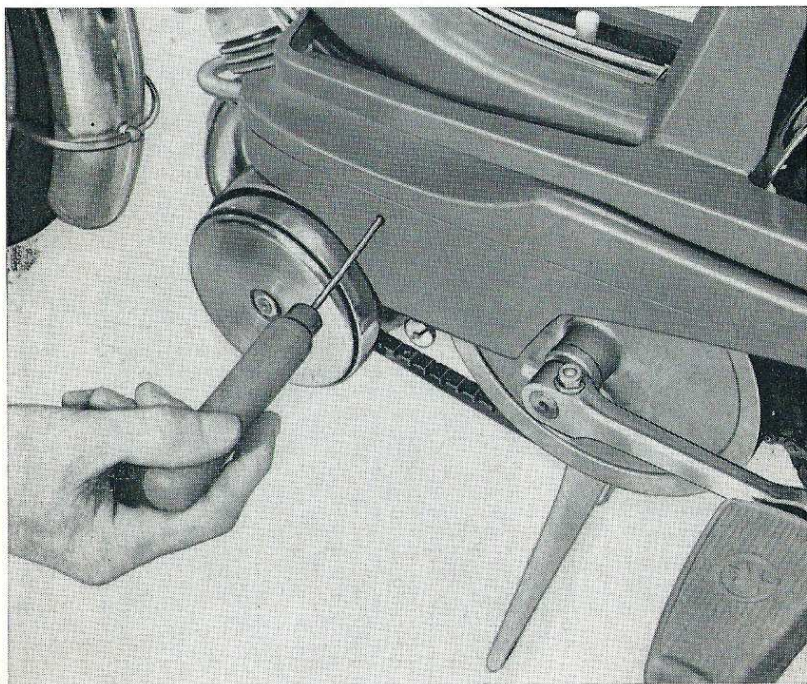


Fig. 9

Le gicleur, à la partie inférieure du carburateur, se démonte avec un tournevis ou une clé (photo 10).

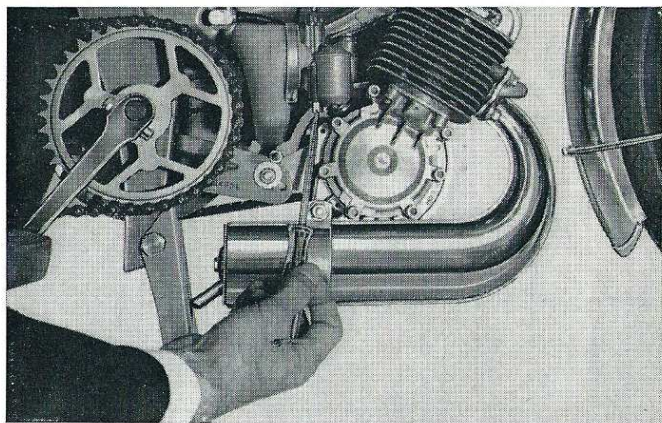


Fig. 10

Le CADY comporte deux filtres : un filtre de robinet et un filtre de carburateur. S'assurer de la propreté des filtres après tout démontage ou en cas de non arrivée du carburant. Pour le démontage du filtre de carburateur, voir photo 11.

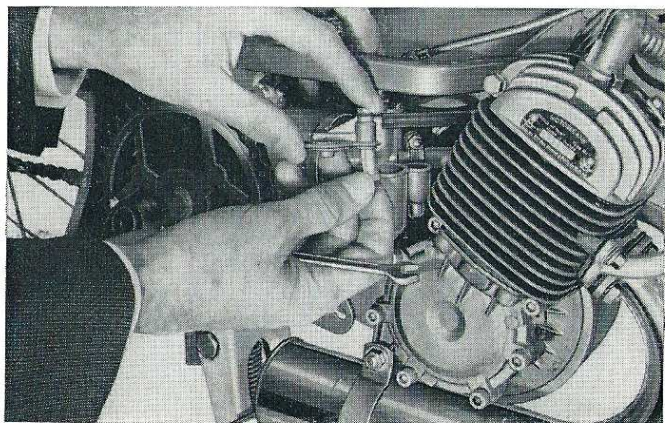


Fig. 11

BOUGIE

Nous recommandons d'utiliser des bougies de même marque et de même type que celles livrées sur le CADY. En cas de ratés d'allumage, démonter la bougie pour la nettoyer, et vérifier l'écartement des électrodes qui doit être de 4/10 de millimètre.

VOLANT MAGNÉTIQUE - ALLUMAGE

Le volant magnétique NOVI assure l'allumage du moteur et l'éclairage

L'avance à l'allumage est de 1,5 mm. L'écartement des vis platinées est de 3 à 4/10 de millimètre.

L'entretien du volant magnétique doit être confié à un Agent de la Marque.

ECLAIRAGE

L'éclairage est assuré par le volant magnétique. L'interrupteur est situé sur le phare.

Employer à l'avant une lampe 6 V 1 A (6 V-6 W) culot à vis, ballon 17 ; à l'arrière, une lampe 6 V 1,8 W, ballon 15.

Les lampes d'origine sont les seules qui soient adaptées au volant.

Les canalisations doivent être surveillées et conservées en bon état.

RÉGLAGE DU PHARE

Le réglage s'effectue en desserrant les deux vis de fixation du phare (photo 12).

Sur les CADY PRT et PRTS à fourche télescopique, on effectue le réglage du phare après avoir desserré les deux vis de blocage situées à sa base.

On doit éclairer la route jusqu'à une distance d'une trentaine de mètres

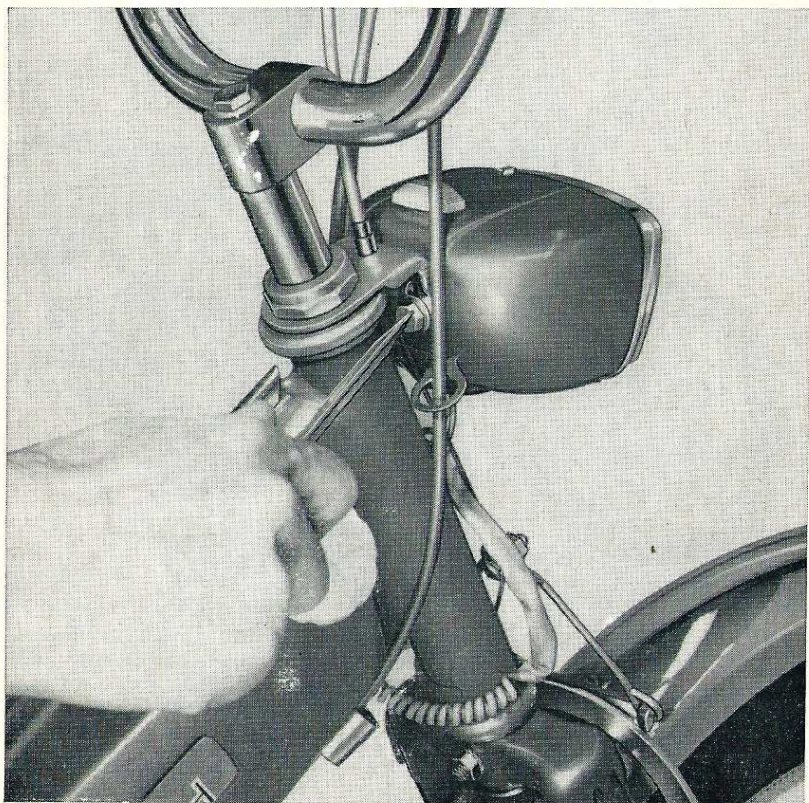


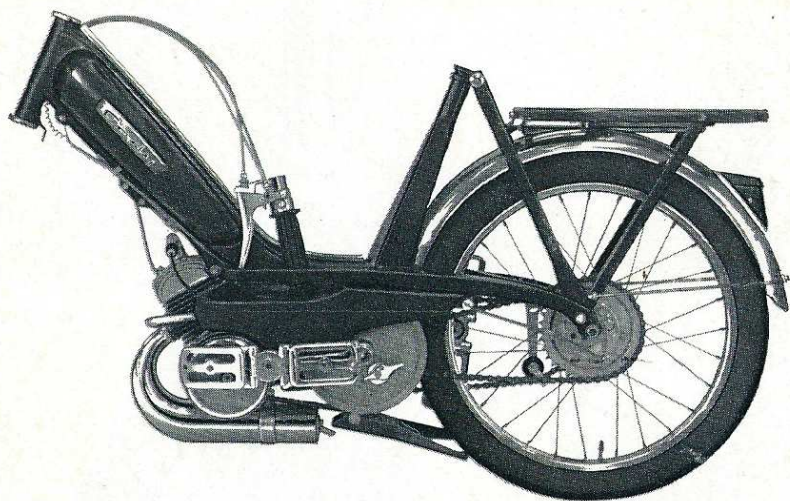
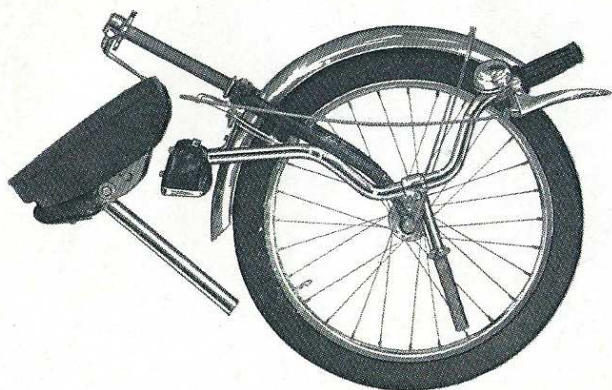
Fig. 12

Cady

D É M O N T A B L E



Cadre tôle emboutie, réservoir 2,8 l., poignées de portage, pneumatiques 2×16 (20×2) R, dispositif de mise en bicyclette à enclenchement instantané, frein AR monobloc. — Moteur 49,9 cm³ ISODYNE, cylindre aluminium chromé dur, embrayage automatique double, transmission par courroie crantée et chaîne, starter automatique, commande des gaz par poignée tournante, dispositif automatique de sécurité coupant les gaz au freinage.



DÉMONTAGE



- 1** Fermer le robinet d'essence $\frac{1}{4}$ de tour. Laisser tourner le moteur, essence fermée jusqu'à l'arrêt, pour vider la cuve du carburateur.

- 2** Visser le bouchon moleté de mise à l'air du réservoir.

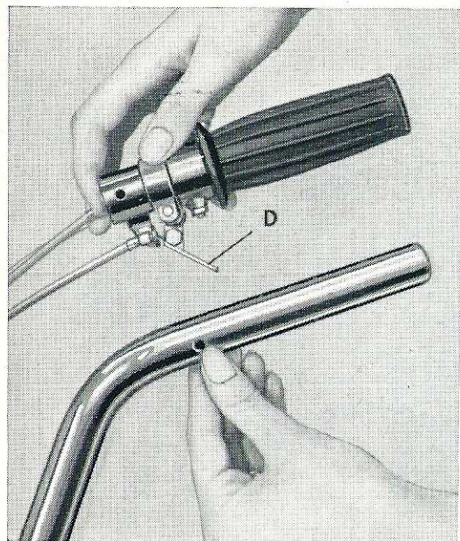




3 Déverrouiller et ouvrir les pédales.

4 Débrancher les fils d'alimentation du phare. Au remontage les largeurs différentes des cosses évitent toute erreur.





- 5** Appuyer sur le poussoir de la poignée tournante, retirer celle-ci, la placer dans une des poignées de portage situées à la base du cadre. Au remontage, s'assurer que le poussoir est bien engagé dans son logement.

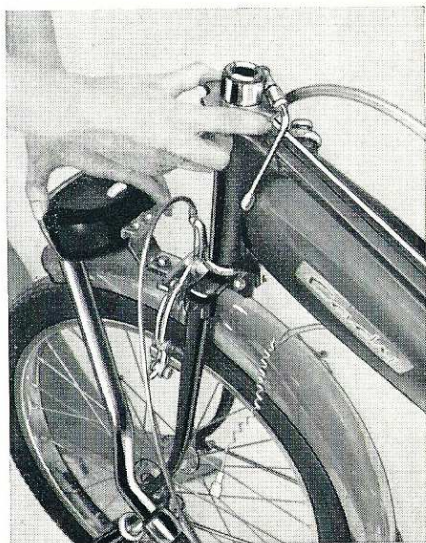
- 6** Desserrer le blocage rapide du guidon.





- 7** Retirer le guidon, le placer contre la roue AV, potence engagée dans la tringle du garde-boue.

- 8** Dévisser le volant de blocage du tube de direction et le retirer. Au remontage le bloquer franchement.





- 9** Sortir l'ensemble fourche-roue AV.

- 10** Revisser le volant de blocage sur le tube de direction.





11 Desserrer le blocage rapide de selle et retirer celle-ci.

*
* *

A noter que, sur le CADY démontable, le décompresseur est situé à la poignée droite (D, photo n° 5).

A noter également que, sur le CADY démontable, le frein avant est commandé à gauche et le frein arrière à droite. La commande de frein arrière est conjuguée avec la commande des gaz, et l'action sur le frein arrière coupe les gaz, même si on n'a pas agi sur la poignée.

INCIDENTS DE ROUTE

I. — LE MOTEUR NE PART PAS

Les pannes sérieuses sont extrêmement rares ; toutefois, il peut s'en produire de très légères et il est bon de savoir y remédier immédiatement.
Deux causes : Allumage ou arrivée d'essence.

a) ALLUMAGE

- Vérifier si la bougie n'est pas encrassée. La nettoyer à l'essence et gratter les pointes à la toile émeri. Vérifier l'écartement des électrodes qui doit être de 4/10 de millimètre.
- Voir si le fil de bougie n'est pas coupé.
- Si l'allumage ne fonctionne toujours pas, c'est que le volant ou l'antiparasite est défectueux. S'adresser à un Agent de la Marque.

b) ARRIVÉE D'ESSENCE

- S'assurer que le carburant arrive bien au carburateur en dévissant le filtre du carburant. Sinon, nettoyer ce filtre, et éventuellement le filtre du robinet. Vérifier que le trou de mise à l'air du bouchon de réservoir n'est pas obstrué.
- Si le carburateur ne fonctionne que starter ouvert, c'est que le gicleur principal est bouché.
- Pour déboucher le gicleur, utiliser la pompe à pneu en prenant soin de ne pas introduire de poussière.

Un gicleur qui vient d'être nettoyé peut s'obstruer plusieurs fois de suite, si le carburateur contient de l'eau ou des corps étrangers.

Si le carburateur est noyé, c'est qu'une impureté quelconque empêche le pointeau de reposer sur son siège ; il suffit de nettoyer le tout et de le remettre en place ensuite. Si le pointeau est usé, il convient de le remplacer.

II. — LE MOTEUR TIRE MAL

ALLUMAGE

- Vérifier la bougie.
- Faire vérifier le volant par un Agent de notre Marque.

b) CARBURATEUR

- Une arrivée d'essence insuffisante (un filtre partiellement obstrué) peut être la cause d'une baisse de puissance à haut régime. Nettoyer les filtres.

 Une marche saccadée, dite marche en quatre temps, indique soit un excès de carburant, soit un excès de calamine à l'échappement. S'adresser à un Agent de notre Marque.

NE PAS CHANGER LE RÉGLAGE DU CARBURATEUR,
S'ADRESSER A UN AGENT DE LA MARQUE.

c) TRANSMISSION

Un excès ou un défaut de tension de la courroie, ou un excès de tension de la chaîne peuvent être la cause d'un manque de puissance.



**T R È S
I M P O R T A N T**



*Pour le meilleur usage
de votre CADY, nous
préconisons exclusivement*

BP-ZOOM

*La garantie de notre
matériel est subordonnée
à son seul emploi.*

CONDITIONS DE GARANTIE

- 1° La garantie de nos machines est de 6 mois. Elle se limite strictement au remplacement ou à la remise en état, à notre convenance, des pièces reconnues par notre Service Technique comme défectueuses au point de vue fabrication ou défaut de matière. Cette garantie ne peut entraîner aucune responsabilité de notre part, en cas d'accidents de personnes ou de choses ayant pu résulter de tels défauts.
- 2° Les frais de main-d'œuvre relatifs aux démontages, remontage et essais, de même que ceux d'entretien et de port aller et retour, restent à la charge du client. Nous ne participons en aucun cas, aux frais et conséquences résultant de l'immobilisation du véhicule.
- 3° Les échanges et les remises en état, faits au titre de la garantie, ne peuvent avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.
- 4° Les machines transformées, modifiées ou réparées en dehors de nos Ateliers, ou par des tiers autres que nos Agents Officiels "ou encore avec emploi de **pièces détachées non d'origine**" perdront le bénéfice de la garantie. Il en sera de même si les instructions d'utilisation (graisage, rodage, entretien) mentionnées sur les notices remises avec chaque machine, n'ont pas été suivies.
- La garantie est subordonnée à l'emploi exclusif de **BP-ZOOM**.
- 5° En ce qui concerne les organes et accessoires qui ne sont pas de notre fabrication (roulements, pneus, bougies, éventuellement batterie, etc.), la garantie se limite à celle du fournisseur intéressé.
- 6° Les ressorts, lampes, verres et commandes (câbles et gaines) ne sont ni garantis ni échangés.
- 7° Lors d'envoi de pièces ou d'organes à échanger ou à réparer sous garantie, il est nécessaire de nous indiquer :
- a) les numéros cadre et moteur de la machine,
 - b) la date de mise en circulation,
 - c) le kilométrage effectué,
 - d) la marque et la qualité de l'huile employée.

CONDITIONS ESSENTIELLES D'ÉCHANGE - RÉPARATION

1° Les organes à échanger doivent nous parvenir complets et réparables.

Les plaques "moteur" devront être retirées et conservées par l'expéditeur pour être replacées sur le moteur échangé.

2° S'il s'agit d'un moteur, il devra être complet c'est à dire muni du volant magnétique, du carburateur et des pattes de fixation.

3° Les moteurs étant fournis complets suivant la paragraphe ci-dessus, toutes pièces manquantes sur les moteurs ou ensembles usagés à remplacer seront débitées en sus de l'échange-réparation.

Ces pièces ne seront ni reprises, ni créditées.

4° Les organes à échanger devront nous parvenir franco de port. Les frais de port et d'emballage pour le retour seront à la charge du client.

5° Nos échanges-réparations ne concernent que des appareils usés normalement, toutes pièces principales détériorées accidentellement (quelle qu'en soit la cause) telles que carter, cylindre (ailettes cassées ou filets d'échappement détruits, de même que les ensembles non réparables tels que vilebrequin, cylindre, etc.) seront également débités en sus suivant le tarif en cours des pièces détachées.

6° Les moteurs et organes comportant des pièces non d'origine ne pourront pas bénéficier des conditions d'échange-réparation.

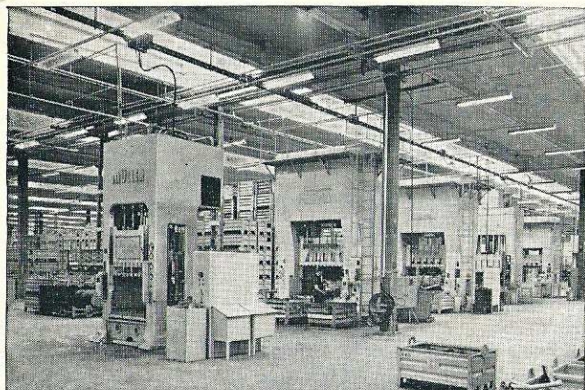
Ils feront l'objet d'un devis de remise en état qui ne sera entreprise qu'après accord. En cas de non accord, les moteurs ou organes seront rendus non réparés contre débit des frais de démontage et d'établissement du devis, et s'il y a lieu, de remontage (à préciser).

TRÈS IMPORTANT. - Ce n'est donc qu'après examen des moteurs et organes parvenus en nos Ateliers, que suivant leur état, il sera décidé, soit des possibilités d'Echange-réparation, soit de la remise en état sur devis, celle-ci obligatoirement plus onéreuse.

NOTA. - L'attention des revendeurs de pièces détachées **non d'origine** est attirée sur le fait que la fabrication et la mise en vente de pièces constituant l'un des éléments d'un ensemble breveté, sont illégales et susceptibles de motiver une action en contrefaçon.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
<i>Description</i>	1
<i>Fonctionnement</i>	2
<i>Conduite</i>	4
<i>Utilisation en bicyclette</i>	5
<i>Carburant</i>	6
<i>Rodage</i>	6
<i>Réglages - Entretien</i>	7
<i>Guidon</i>	7
<i>Selle</i>	7
<i>Graissage Chaînes</i>	7
<i>Embrayage automatique double DIMOBY</i>	7
<i>Pédalier</i>	8
<i>Moyeux</i>	8
<i>Décalaminage</i>	8
<i>Pneumatiques</i>	8
<i>Crevaisons</i>	8
<i>Courroie</i>	9
<i>Chaînes</i>	10
<i>Freins</i>	11
<i>Réglage de la commande des gaz</i>	11
<i>Décompresseur</i>	11
<i>Carburateur</i>	12
<i>Bougie</i>	14
<i>Volant magnétique - Allumage</i>	14
<i>Eclairage</i>	14
<i>Réglage du phare</i>	15
<i>"Cady" démontable</i>	16 à 23
<i>Incidents de route</i>	24
<i>Conditions de garantie</i>	27
<i>Conditions essentielles d'échange-réparation</i>	28



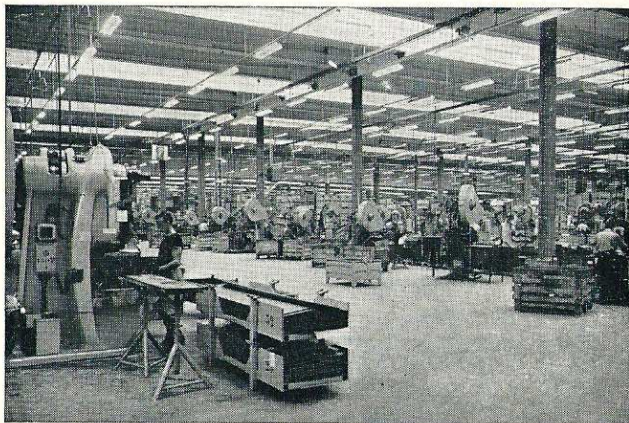
Société Anonyme au Capital de 7.673.900 Frs

16, Rue Lesault - 93 PANTIN

Téléphone : 845 27-94 - 845 27-67

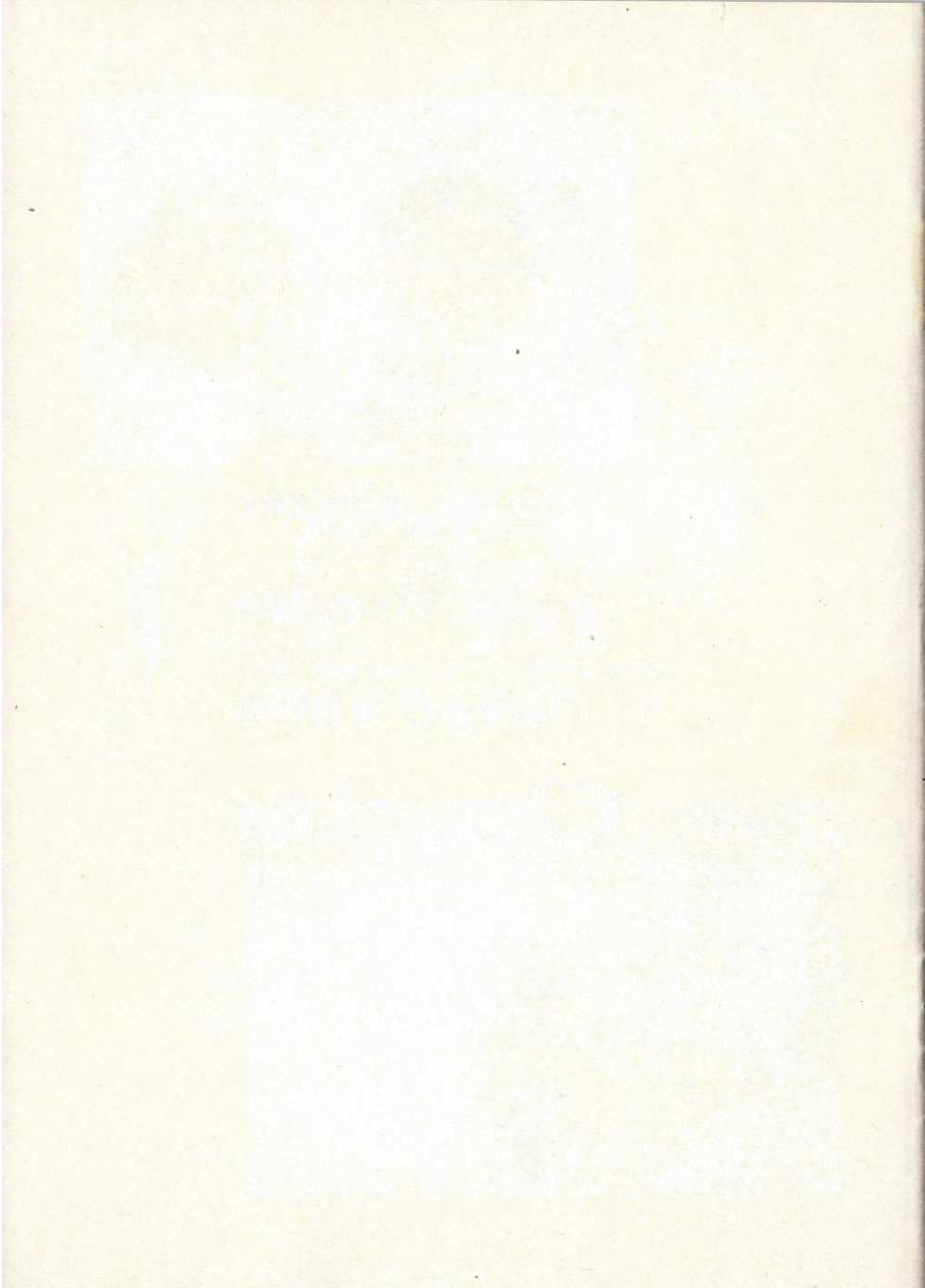
C.C.P. PARIS 1597-98 - R. C. Seine 54 B 7009

— TELEX : 22206 MOTOBKN - PANTN —



**Ce que
vous devez savoir
pour circuler
avec votre
Caddy**





AVANT DE ROULER

RÉGLEMENTATION PROPRE AUX CYCLOMOTEURS :

— Age minimum 14 ans.

— Interdiction de transporter un passager de plus de 14 ans.

— Pour le transport d'un passager de moins de 14 ans la machine doit comporter un siège aménagé (poignée ou sangle et repose-pieds).

Un enfant de moins de 5 ans doit obligatoirement être placé dans une corbeille, ou sur un siège muni de courroies d'attache.

— Votre CADY doit porter une plaque métallique indiquant le nom et le domicile du propriétaire.

— Vous devez être muni d'une pièce d'identité.

— Nous vous rappelons que l'assurance contre les accidents causés aux tiers est obligatoire. Ayez sur vous votre attestation d'assurance.

VÉRIFICATIONS CONSEILLÉES AVANT LE DÉPART :

— Vérifier vos freins, (leur réglage est très aisé : voir page 11), votre éclairage et la propreté de votre catadioptr.

CIRCULATION

VITESSE LIMITÉE :

Les cyclomoteurs ne doivent pas dépasser la vitesse de 50 km/heure. Votre CADY est limité par construction à 33 km/heure.

SUR LA ROUTE :

Rouler à droite, c'est la règle essentielle de la circulation. Il est interdit à cyclomoteur, de rouler à deux de front. Dans les encombrements, gardez votre file et ne vous faufilez pas entre les voitures.

VOIES INTERDITES :

D'une façon générale, les sens interdits. (Panneau 1)

Certaines voies sont interdites spécialement aux cycles et cyclomoteurs. (Panneau 2).



(1)



(2)

VOIES OBLIGATOIRES :

D'une façon générale indiquées par un panneau comportant une flèche blanche sur fond bleu. (Panneau 3).

Quand une piste cyclable existe elle est obligatoire pour les cyclomoteurs.

Attention au panneau DANGER. (Panneau 4).



(3)



(3)



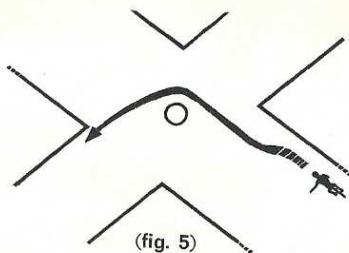
(4)

DÉPASSEMENT

ET CHANGEMENT DE DIRECTION :

RÈGLES ET PRÉCAUTIONS :

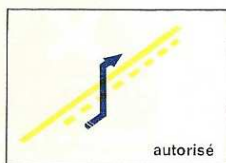
- Il est interdit de doubler à droite.
- Assurez-vous que la voie est libre en avant et en arrière (notamment qu'aucun véhicule ne s'apprête à vous doubler), faites signe de la main et déboîtez à gauche.
- Après dépassement, reprenez progressivement votre droite.
- Pour tout changement de direction, assurez-vous que vous pouvez le faire sans danger et faites signe de la main avant de tourner.
- Un refuge doit être contourné en le laissant à gauche (fig. 5)



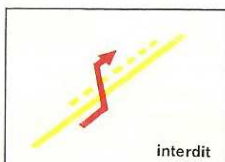
(fig. 5)

Il est interdit de franchir une ligne jaune continue, si elle n'est pas doublée d'une ligne pointillée à droite. (fig. 6)

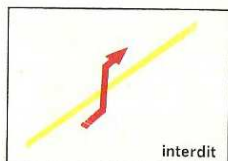
Si vous doublez un véhicule à l'arrêt, méfiez-vous de la portière qui peut s'ouvrir brusquement.



(fig. 6)



(fig. 7)



interdit

INTERDICTION DE DÉPASSEMENT :

- Panneau d'interdiction de dépassement. (Panneau 8)
- Passage réservé aux piétons
- Virages.
- Sommets des côtes.
- Croisements.
- Ponts et passages à niveau.
- Visibilité insuffisante.



(8)

AUX CROISEMENTS :

Signaux lumineux : VERT : Voie libre, vous pouvez passer.

JAUNE : Ne passez que si vous êtes engagé, sinon arrêtez-vous.

ROUGE : Arrêt absolu.

Jaune clignotant : Signal de danger. Passage autorisé, mais laissez la priorité aux véhicules qui viennent de la droite.

Rouge clignotant : Danger grave. Arrêt absolu.

En règle générale, à tous les croisements, ralentir et utiliser l'avertisseur, sauf dans le cas d'interdiction d'emploi de l'avertisseur sonore.

RÈGLES DE PRIORITÉ

1) **DANS LES AGGLOMÉRATIONS**, priorité au véhicule venant de droite.

2) **EN DEHORS DES AGGLOMÉRATIONS.**

A. - Vous êtes sur une route à grande circulation.

1) Vous rencontrez le panneau 9. Vous allez croiser une route secondaire et vous avez la priorité, ce qui n'exclut pas la prudence.

2) Vous rencontrez le panneau 10. Vous allez croiser une autre route à grande circulation. La priorité appartient au véhicule qui vient de droite.

B. - Vous êtes sur une route secondaire.

1) Vous rencontrez le panneau 11. Vous allez croiser une autre route secondaire, la priorité appartient au véhicule qui vient de droite.

2) Vous rencontrez le panneau 12. Vous allez croiser une route à grande circulation. Tous les usagers de cette route ont la priorité sur vous.

Parfois, en outre, vous rencontrez le signal STOP puis au carrefour le panneau 13.

Arrêt obligatoire, même si aucun véhicule n'est en vue.

De toute façon, la prudence s'impose à tous les carrefours, et il vaut mieux perdre la priorité que de risquer un accident.



(9)



(10)



(11)



(12)



(13)

STATIONNEMENT

Sur route, rangez-vous sur l'accotement.

En ville, le stationnement est interdit :

D'une façon générale, lorsqu'il y a un panneau d'interdiction. (panneau 14).

Sur les passages cloutés.

Aux arrêts d'autobus.

Devant les portes cochères.

Sur les ponts.

Devant les trottoirs signalés par une bande rouge interrompue.



(14)

Il vous faut aussi connaître les panneaux suivants :

SIGNAUX D'INTERDICTION



SIGNAUX DE DANGER



Évitez de faire du BRUIT...

L'échappement libre est interdit et vous ne devez ni supprimer, ni modifier le silencieux de votre moteur.

Évitez de faire de la FUMÉE...

Il est parfaitement inutile et même nuisible d'utiliser un mélange contenant plus d'huile que ne l'indiquent les prescriptions de la notice, vous encrasseriez votre bougie, votre échappement se calaminerait et votre moteur émettrait des fumées gênantes pour les autres usagers.

Évitez de faire des PARASITES radio-électriques...

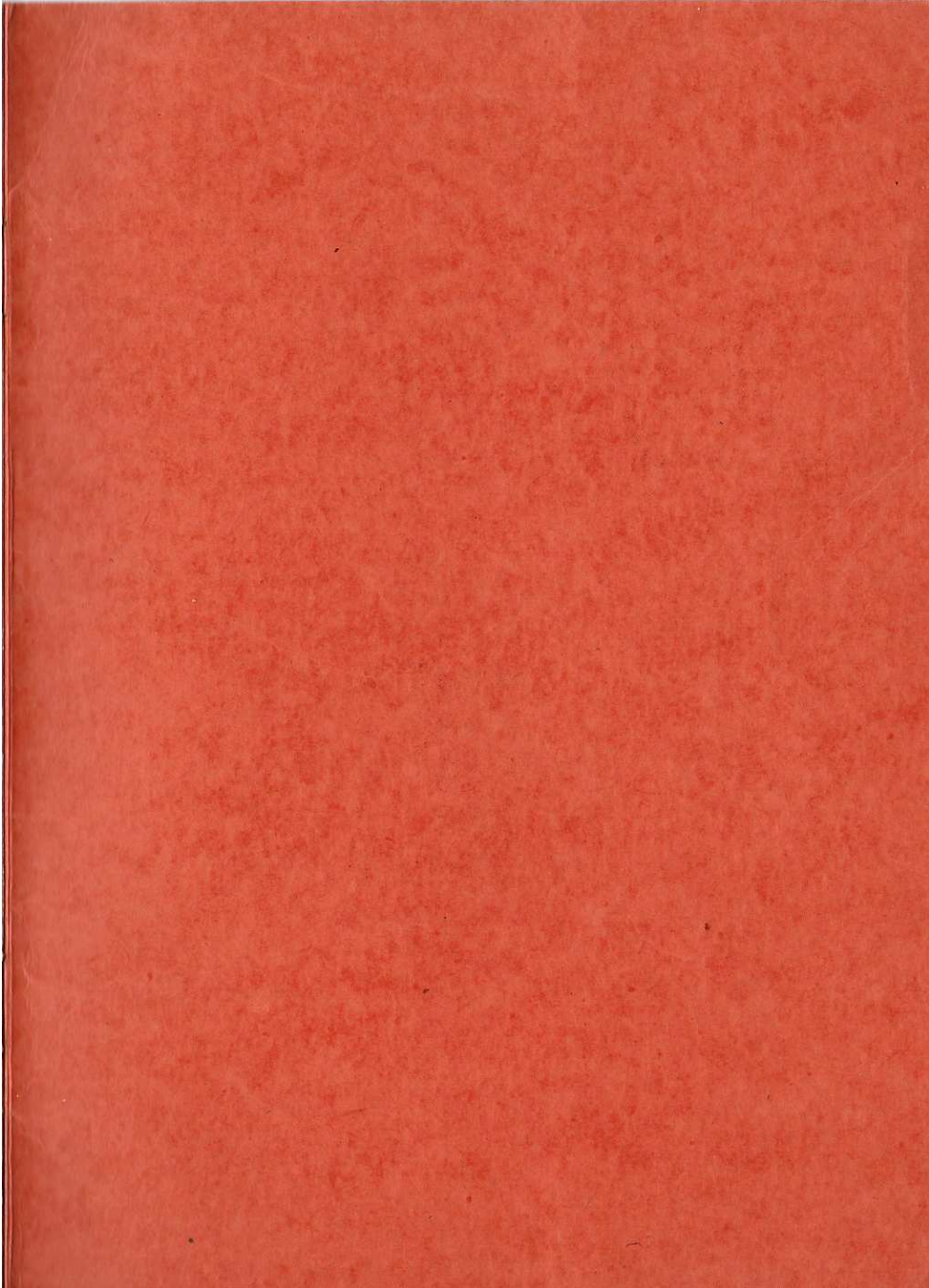
Votre CADY est muni d'un dispositif anti-parasite étudié pour ne nuire en rien au bon fonctionnement du moteur et il vous est interdit de le supprimer ou de le modifier.

TRÈS IMPORTANT

*Pour le meilleur usage de votre
CADY, nous préconisons*

BP-ZOOM

*La garantie de notre matériel
est subordonnée à son seul emploi*



Nous recommandons instamment à nos clients de prendre la pièce détachée et de faire réparer leur machine exclusivement chez nos Agents Officiels. Par ailleurs d'exiger des pièces d'origine (à faire certifier sur les factures qui leur seront remises) car, indépendamment des suites onéreuses qui peuvent en résulter, le montage d'une ou plusieurs pièces adaptables sur leur machine entraînera indiscutablement la perte totale du bénéfice de la garantie.

